



Projet de Maison de santé de PLEUMEUR-BODOU

Communiqué commun

Commune de PLEUMEUR-BODOU et LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Ces derniers jours, la population pleumeuroise et des environs s'inquiète légitimement d'une fin d'activité annoncée par les trois médecins installés au Pôle Phoenix. Face à la circulation de nombreuses rumeurs faisant notamment état d'une responsabilité de la Commune de Pleumeur-Bodou et de Lannion-Trégor Communauté dans la possible désertion des trois médecins, il est nécessaire d'apporter quelques éléments d'information.

En milieu d'année 2020, deux médecins informent la Commune d'un projet d'installation. En début d'année 2021, après un temps d'échanges avec la Commune puis Lannion-Trégor Communauté (LTC), les médecins choisissent, parmi plusieurs autres propositions, le terrain de l'ancien Point P pour l'implantation de leur projet (côte de Boudilléo, carrefour Route Radôme). Ce terrain appartient à LTC. Les deux parties s'accordent sur un terrain d'environ 4 000 m² que LTC propose à 200 000 €, soit 50 €/m². Satisfaits, les médecins s'engagent alors dans l'élaboration concrète du projet (plan de financement, projet architectural, etc.). Prenant en considération le coût de l'assainissement individuel et la configuration du site, sur proposition de la Commune, LTC revoit son offre de vente. Le montant est alors fixé à 175 000 € (3 000 m² à 50 €/m² et 1 000 m² à 25€/m²), soit 43,75€/m². Les deux médecins signent un engagement d'acquiescer le 12 novembre 2021. Une délibération actant le principe de la vente selon ces modalités est prise par le Conseil communautaire, le 14 décembre 2021. Deux permis de construire sont déposés le 22 décembre 2021. Un certain nombre de pièces manquantes aux dossiers, notamment en matière d'assainissement, ces deux premiers permis ne peuvent être délivrés dans les délais requis. N'étant pas remis en cause, le projet est relancé en mai 2022. Deux nouveaux permis sont déposés le 21 juillet 2022. Le travail de concertation mené par la Commune et LTC, avec les services de l'État, permettent au maire de Pleumeur-Bodou de délivrer deux permis de construire le 3 novembre 2022. Étant purgés de tout recours juridiques depuis le 3 février 2023, rien ne s'oppose au démarrage du chantier depuis maintenant 8 mois. Les bâtiments peuvent être construits tel que les médecins l'ont voulu, sans restriction.

Il s'agit d'un premier bâtiment accueillant la Maison de santé, composée de 8 cabinets de consultation, d'un accueil, d'une salle d'attente, de locaux techniques et de locaux du personnel à l'étage, pour une surface créée de 311 m². Le second bâtiment est destiné à des logements de fonction ou locatifs, soit 3 T3 et 2 studios, pour une surface créée de 224 m². Un espace paysager et des stationnements complètent le projet.

Dans l'attente de la réalisation des bâtiments, les médecins sont hébergés depuis janvier 2022 au Pôle Phoenix où des locaux leur ont été spécialement aménagés. Aujourd'hui, rien ne s'oppose à ce qu'ils puissent y rester, ni l'Agence Régionale de Santé, ni LTC avec qui ils ont un bail.

Au final, soucieuses de garantir une offre médicale de qualité à la population, la Commune et Lannion-Trégor Communauté ont accompagné les médecins dans leur projet pour en assurer la faisabilité : le terrain de leur choix à un prix des plus raisonnables et deux autorisations d'urbanisme répondant à leur désir. Ceci étant accompli, les porteurs de ce projet privé ont tout en main pour le mener à bien. L'intérêt public de sa mise en œuvre est certain. La population et la patientèle sont en attente. Il revient maintenant aux médecins de décider en âme et conscience de poursuivre ou non leur projet, et, le cas échéant, de s'en expliquer auprès de la population. La Commune et Lannion-Trégor Communauté souhaitent, comme tous, que la Maison de santé se concrétise. Elles restent à l'écoute et à la disposition des médecins pour que ce projet s'accomplisse tel que prévu.